

Proposition de mesures

(voir le plan de mesures et concept d'aménagement en annexe)

Sur la route de Bellevue, les mesures suivantes sont planifiées :

- ▶ Une amélioration du carrefour sur la route de Cheseaux, avec une adaptation des géométries. Ceci permet de modérer d'emblée l'entrée dans la zone 30.
- ▶ Un arrêt de bus en milieu de chaussée, qui ne permet pas le dépassement.
- ▶ La création de surfaces de circulation piétonne complémentaires aux actuelles qui permettent parallèlement d'améliorer la visibilité aux différents débouchés.
- ▶ La création de niches de parage faisant office de rétrécissements ponctuels.
- ▶ Le marquage de la priorité de droite au carrefour avec le chemin de Noréaz.
- ▶ Une mise en évidence de la priorité de droite par la création d'une plateforme au carrefour Bellevue – Grands-Champs – Beaumont, et l'aménagement d'un arrêt de bus au droit de ce carrefour, avec impossibilité de dépasser.
- ▶ La création d'un rétrécissement ponctuel au droit de l'accès inférieur à la parcelle du site de Bellevue de manière à garantir les distances de visibilité.
- ▶ Une plateforme avec un arrêt de bus sur chaussée sans possibilité de dépasser à la hauteur du quartier de Bellevue, au droit de l'entrée de l'ancienne clinique de Mont-Riant, appelée à devenir un home pour personnes âgées.

Sur le chemin de Floreyres, les aménagements suivants sont prévus :

- ▶ L'introduction de la priorité de droite au carrefour Floreyres/Bellevue/Chevressy et la suppression de la branche supérieure du carrefour au profit d'un cheminement piéton et d'un aménagement paysager du lieu.
- ▶ Un rétrécissement ponctuel de la chaussée sur la branche Floreyres de ce carrefour afin d'offrir la continuité du cheminement piéton.
- ▶ La création d'un trottoir de 2 mètres depuis ce carrefour jusqu'au réservoir.
- ▶ Un rétrécissement de la chaussée avec une amélioration des débouchés des chemins du Réservoir, de Florimont, de la Colline et du Vallon (tous des carrefours à priorité de droite).
- ▶ Deux arrêts de bus sont aménagés sur ce secteur, également avec impossibilité de dépasser.
- ▶ La création de surfaces de circulation piétonne complémentaires qui permettent aux usagers de rejoindre les arrêts de transports publics sans traverser la rue.
- ▶ Sur la portion ouest du chemin de Floreyres, entre le pont CFF et la rue de la Maladaire, du stationnement longitudinal alterné sert d'élément modérateur; la bande longitudinale pour piéton est remplacée par un trottoir et l'arrêt de bus est aménagé, également avec impossibilité de dépasser.
- ▶ Le carrefour avec la rue de la Maladaire, sous le régime de priorité de droite, est complété avec un marquage au sol adéquat.

Les nombreuses mesures de modération, et notamment les carrefours à priorité de droite et les rétrécissements aux arrêts de bus, permettront d'atteindre les vitesses souhaitées.

Bulle, le 16 octobre 2009

▶ **t e a m +**

Christian Jaeger, ing. dipl. EPFL

Hervé Ruffieux, ing. dipl. EPFL